



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 12 avril 2023, à 18 h 30, au Complexe environnemental de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre située au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents et formaient quorum :

M. Jean Gascon, président	Mun. de Lac-Saint-Paul
M. Marc Champagne	Mun. de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Ghislain Collin	Mun. de Notre-Dame-de-Pontmain
M. Michel Daigle	Mun. Sainte-Anne-du-Lac
M. René de la Sablonnière	Mun. de Chute-Saint-Philippe
Mme Mélanie Grenier	Mun. de Kiamika
M. Normand Latreille	Ville de Mont-Laurier
M. Éric Lévesque	Mun. de Mont-Saint-Michel
M. Serge Piché	Mun. de Lac-des-Écorces
M. Pierre Raïche	Mun. de Lac-du-Cerf
Mme Sylvie Roussel (18 h 35)	Mun. Notre-Dame-du-Laus
Mme Diane Sirard	Mun. de Ferme-Neuve

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier et Mme Carole Boudrias, directrice générale adjointe, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 18 h 30.

23-04-4098

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 AVRIL 2022

Il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 12 avril 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-04-4099

ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 5 AVRIL 2023

Il est proposé par M. Normand Latreille et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 5 avril 2023 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-04-4100

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MARS 2023

Il est proposé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 8 mars 2023 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

23-04-4101

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 31 MARS 2023

Il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 31 mars 2023, totalisant une somme de 361 838,25 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-04-4102

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 31 MARS 2023

Il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, en date du 31 mars 2023, totalisant une somme de 788 648,86 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

Fonds d'assurances des municipalités du Québec

- Pas de versement d'intérêts en 2023 (anciennement la ristourne)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

- Avec les différentes « REP », les organismes municipaux devront obligatoirement faire affaires avec un organisme de gestion désigné pour la récupération des produits visés par la « REP ». Aucun système parallèle ne pourra être en vigueur. Des amendes sont prévues à la réglementation concernant les organismes municipaux qui passeraient outre les exigences de ladite réglementation.

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

9 mars 2023 :	MRC d'Antoine-Labelle Rencontre avec le conseil des maires
14 mars 2023 :	ADMQ Formation
23 mars 2023 :	MRC d'Antoine-Labelle Rencontre concernant la modernisation de la collecte sélective
28 mars 2023 :	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Séance de réseautage
4 avril 2023 :	Recyc-Québec Webinaire sur la modernisation de la collecte sélective
5 avril 2023 :	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs Webinaire sur la « REP » des plastiques agricoles



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Travaux sur le site

Broyage de matériaux secs

Déneigement

Rénovation du centre de transfert des matières recyclables

23-04-4103

RÉCUPÉRATION DE MATELAS — ANNÉES D'OPTION

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre récupère les matelas ;

ATTENDU le présent contrat, avec Recyc-Matelas, pour la récupération desdits matelas ;

ATTENDU que le présent contrat offre deux années d'option ;

ATTENDU que Recyc-Matelas veut continuer la récupération des matelas provenant de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, et ce, comme indiqués dans leur correspondance du 15 mars 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité que la Régie accorde l'option de renouvellement pour deux ans, prévue au contrat, pour la récupération des matelas, à Recyc-Matelas, et ce, à partir du 1er janvier 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-04-4104

CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES — ACHAT REGROUPÉ — SOLUTION UMQ

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités/au Code municipal et à la Solution UMQ, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

ATTENDU que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ ;

ATTENDU que la rémunération prévue au contrat — Solution UMQ — à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 % ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

- QUE ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité ;
- QUE l'adhésion au regroupement — Solution UMQ — sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public ;
- QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-04-4105

OUVERTURE DE POSTE — JOURNALIER À LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

- ATTENDU les besoins de la Régie de créer un poste de journalier à la plateforme de compostage ;
- ATTENDU l'ouverture de poste à l'interne ;
- ATTENDU que Mme Johanne Panneton a postulé pour ledit poste ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'accorder le poste de journalier à la plateforme de compostage à Mme Johanne Panneton, pour une période d'environ 30 semaines, selon le salaire et les conditions en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

23-04-4106

ENGAGEMENT JOURNALIER SAISONNIER

ATTENDU les besoins de la Régie pour la saison estivale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Latreille et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Danick Poulin, au poste de journalier saisonnier, pour une période d'environ 25 semaines, selon le salaire et les conditions en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-04-4107

ANNULATION — RÉOLUTION #23-03-4097 APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE EN CARBURANT

ATTENDU la résolution #23-03-4097 Appel d'offres pour la fourniture en carburant, adoptée le 8 mars 2023 ;

ATTENDU que Mazout Bélanger est le fournisseur actuel de la Régie ;

ATTENDU que le présent contrat pour la fourniture en carburant se termine le 30 avril 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu d'annuler la résolution # 23-03-4097 Appel d'offres pour la fourniture en carburant.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-04-4108

PRIX AMÉLIORATION MUNICIPALE

ATTENDU que la Régie a créé le prix amélioration municipale ;

ATTENDU que ce prix vise l'amélioration des municipalités membres de la Régie en ce qui a trait au recyclage et au compostage résidentiel ;

ATTENDU que la Régie offre, aux deux municipalités gagnantes, du mobilier urbain de la compagnie Simax, d'une valeur de 3 000 \$;

ATTENDU que le choix des deux gagnants fut choisi après avoir fait le bilan de masse 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité que la Régie accorde les prix aux deux gagnants suivants :

Catégorie — matières recyclables

Taux de récupération de 70 %

Municipalité	Taux de récupération		Augmentation ou différence
	2021	2022	
Lac-du-Cerf	51 %	60 %	9 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Catégorie — matières organiques
Taux de récupération de 60 %

Municipalité	Taux de récupération		Augmentation ou différence
	2021	2022	
Notre-Dame-de-Pontmain	52 %	64 %	12 %

ADOPTÉE à l'unanimité

RETOUR SUR LES DEMANDES POUR LES INSTALLATIONS MUNICIPALES

Dépôt de la correspondance de Services sanitaires JLR Cloutier en date du 4 avril 2023.

Discussion au sujet du refus de l'entrepreneur, Services sanitaires JLR Cloutier, de ramasser les bacs noirs, provenant des installations municipales, aux endroits où se déroulent des événements municipaux et qui ne font pas parties du contrat de collecte et de transport actuel.

TONNAGE VERSUS PORTE — QUOTE-PART DES MUNICIPALITÉS MEMBRES

Discussion au sujet de la possibilité pour les municipalités de payer l'enfouissement au tonnage collecté et non à la porte comme présentement.

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

Continuité des chroniques environnementales

Continuité des publicités

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DE LA RÉGIE 2022

Dépôt du rapport annuel des activités de la Régie 2022.

DÉPÔT DU BILAN DE MASSE 2022

Dépôt du bilan de masse 2022.

Une copie du bilan de masse sera envoyée à tous les directeurs généraux et greffiers-trésoriers des municipalités membres ainsi que leur représentant.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU LET 2022

Dépôt du rapport annuel du LET 2022.

Une copie du bilan de masse sera envoyée à tous les directeurs généraux et greffiers-trésoriers des municipalités membres, à leur représentant ainsi qu'au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance, il est 20 h 10.

M. Jean Gascon
président

M. Jimmy Brisebois
directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Gascon, président